



Constat rempli avec delit de fuite

Par **tewma**, le **08/02/2011** à **18:59**

Bonjour,

J'ai un soucis en ce qui concerne un constat amiable.

Je tournai à gauche en circulant sur un parking et une voiture est arrivé, j'ai freiner et je suis reparti car pour moi il n'y avait rien eu (pas eu de secousse ni entendent de choc).

Je me gare sur un parking 100 mètre plus loin et la je vois la voiture que j'ai évité me klaxonner.

La femme sort et me dit que j'ai tenté de faire un délit de fuite.

De bonne foi je constate en effet que les 2 voiture ont frottée car j'ai une trace de pneu sur mon par choc avant et elle a aussi une trace à l'arrière (aucune casse, un coup de chiffon et puis plus rien).

Je remplis quand même le constat pour prouver ma bonne foi, mais la elle indique que j'ai tenté de fuire, je conteste mais elle me met la pression (on bloquait des gens sur le parking et je ne connais pas du tout la ville) et du coup je signe.

Je voudrait savoir si je risquai quelque chose à cause de cette mention délit de fuite.

(Etant donné que je ne me suis rendu compte de rien sur le moment, qu'il n'y a ni blessé ni dégâts et que j'ai quand même rempli le constat).

De plus je me suis rendu compte après en retournant au parking que c'est elle qui était en tord car elle roulait en sens inverse sur le parking (malheureusement pas mentionné dessus le constat).

Merci d'avance.

Par **quittance**, le **08/02/2011** à **21:18**

Bonsoir

Non, il n'y a pas délit de fuite,

voir => http://www.experatoo.com/code-de-la-route/delit-fuite-apres-accident_34762_1.htm

Cordialement

Par **tewma**, le **08/02/2011** à **21:31**

Bonsoir,

Merci bien pour votre réponse aussi rapide.

Je m'en doutais bien mais je voulais m'en assuré.

Je vous souhaite une bonne soirée.

Cordialement